

Communiqué de presse

Au titre du 1^{er} trimestre 2018, la Direction Générale du Contentieux de l'Etat (DGCE) a reçu 266 dossiers dans lesquels l'Etat du Mali est assigné en justice. A la date du 31 mars 2018, 82 dossiers ont été jugés parmi lesquels 42 procès ont été gagnés et 40 procès perdus.

Les voies de recours prévues par la loi seront exercées en ce qui concerne les procès perdus.

L'Etat est poursuivi dans plusieurs domaines. C'est le contentieux administratif qui arrive en tête avec 159 dossiers. Il est suivi des affaires civiles, commerciales et sociales qui totalisent 78 dossiers contre 11 relevant des affaires pénales.

Des requérants non satisfaits des décisions de justice rendues au niveau national saisissent des instances sous régionales. A ce niveau, la DGCE suit 18 dossiers dans lesquels l'Etat du Mali est poursuivi devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et du Peuple et la Cour de Justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.¹

Par ailleurs, l'Etat est partie à deux procédures d'arbitrage international pendantes devant la Chambre de Commerce Internationale de Paris.

Tableau récapitulatif de la situation trimestrielle des dossiers suivis par la DGCE

Affaires	Nbre de dossiers	En instance	Jugés	Gagnés	Perdus	Appel DGCE	Appel requérant	Dossiers clos
Contentieux administratif	159	108	51	28	23	18	2	4
Affaires civiles, commerciales et sociales	78	49	29	13	16	0	0	0
Affaires pénales	11	9	2	1	1	0	0	0
Instances sous-régionales	18	18	0	0	0	0	0	0
Total	266	184	82	42	40	18	2	4

¹ Source : Situation trimestrielle des dossiers engagés contre l'Etat